



RAPPORT SUR LA COHÉSION SOCIALE EN WALLONIE

DROIT À LA PARTICIPATION CITOYENNE
ET DÉMOCRATIQUE - 2022



COLOPHON :

Auteures :

- Anne Van Coppenolle (DiCS - SPW)
- Christine Mainguet (IWEPS) (chapitre 3)

Coordination de la publication :

- Carine Jansen (DiCS - SPW)

Édition, mise en page et communication web :

- Boris Lonnew (DiCS - SPW)

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales moyennant mention de la source

Illustrations :

- Olivier Pirnay

Remerciements pour leur contribution à l'Etat des lieux statistiques :

Pour l'IWEPS : Claire Dujardin et Christine Ruyters. Le texte se base sur les statistiques de mi-novembre 2021. Pour une actualisation, se référer aux sites internet repris en note de bas de page

Contribution à l'inventaire des dispositifs et à la rédaction des fiches, aux groupes de travail de l'atelier évaluatif et prospectif et à la relecture de ce chapitre :

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- SPF Finances et SPF Economie

CONTACTS

DiCS

**Direction de la Cohésion sociale
SPW Intérieur & Action sociale**

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

<http://cohesionsociale.wallonie.be>
dics@spw.wallonie.be

Téléphone - 081/32.73.45

IWEPS

**Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique**

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 Belgrade - Namur

<http://www.iweps.be>
info@iweps.be

Téléphone - 081/46.84.11

FWB

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

www.federation-wallonie-bruxelles.be
info@cfwb.be

Téléphone - 0800/20.000



Table des matières - Droit à la participation citoyenne et démocratique

1.	Fondements du droit	4
2.	Finalité du droit	6
3.	Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit	6
	Acquisition de nationalité et accueil des réfugiés	8
	Sentiment d'appartenance	10
	Positionnements politiques	17
	Mobilisation politique	21
4.	Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit	20
5.	Regards "critiques"	22
6.	Enjeux et perspectives au regard de ce droit	24
7.	En conclusion	26
8.	Synthèse	27



1. Fondements du droit¹

Ce droit est largement abordé² dans plusieurs documents à portée internationale et a été retranscrit dans des textes réglementaires nationaux. Il compte différentes orientations :

✓ La jouissance d'une nationalité

Selon l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

1. Tout individu a droit à une nationalité.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité".

✓ La liberté

Cela concerne principalement l'offre et les conditions d'exercice de l'offre.

- De pensée, d'opinion, d'expression

Tant la Déclaration universelle des droits de l'homme à travers différents articles (18, 19, 20) que la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) (articles 9, 10 et 11) insistent sur la liberté de penser, d'émettre des opinions et de s'exprimer. Ce qui implique, d'une part, de ne pas être inquiété pour ces choix et, d'autre part, de ne pas subir d'ingérence d'autorités publiques. L'exercice de ces libertés comporte toutefois des devoirs et des responsabilités en lien, entre autres, avec la sécurité ou la morale.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ajoutent la liberté d'information, à savoir recevoir et/ou communiquer des informations ou des idées, sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières, que ce soit sous une forme orale, écrite, imprimée

ou artistique.... La Charte précise que la liberté des médias et leur pluralisme sont respectés. La CEDH spécifie que cela n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

- De conscience et de religion

Ces articles font aussi référence à la liberté de choisir et de changer de conviction, de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

La Charte de l'Union européenne susmentionnée ajoute le droit à l'objection de conscience.

- De se réunir en association pacifique (y compris syndicat)

Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques à tous les niveaux, y compris dans les domaines politique, syndical et civique. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles citées supra.

Pour la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les partis politiques au niveau de l'Union contribuent à l'expression de la volonté politique de ses citoyens.

1 Les références des textes réglementaires nationaux et des conventions internationales mentionnés sont consultables dans la [rubrique "publications" du portail de la Cohésion sociale](#).

2 Déclaration universelle des Droits de l'homme : articles 15, 18, 19, 20, 21.
Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : articles 9, 10, 11, 14.
Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : articles 11, 12, 20, 21, 22 et 41.
Pacte international relatif aux droits civils et politiques : articles 19 et 25.
Art 1er du protocole additionnel n° 12 du 4/11/2000.
Article E de la Charte sociale européenne révisée en 1988, 1991, 1995 et 1996.



- **De prendre part à la direction des affaires publiques, droit de vote et d'éligibilité**

Chaque citoyen est également concerné par la liberté de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis et a le droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. C'est ce que vise l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais également le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en son article 25 qui spécifie que "Tout citoyen a le droit et la possibilité sans aucune discrimination ... de voter et d'être élu au cours d'élections périodiques ... au suffrage universel et au scrutin secret".

L'article 40 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne étend le droit de vote et d'éligibilité de tout citoyen de l'Union aux élections municipales de l'Etat membre où il réside.

✓ **L'éducation à la citoyenneté**

Disposer pleinement de la liberté évoquée ci-dessus et en jouir, dans le respect des droits et devoirs qui incombent à tout citoyen, implique le droit à l'éducation à la citoyenneté. En effet, participer au débat public, libérer sa parole et son opinion requièrent la compréhension des règles de la vie en société, des enjeux, du fonctionnement des institutions, ...

✓ **L'intégration et la non-distinction en fonction du sexe, de la couleur, de la race, de la langue, de la religion, de l'opinion politique ou autre, de l'origine nationale, sociale, ..., de l'appartenance à une minorité, de la fortune, de la naissance, etc.**

L'article 14 de la CEDH prescrit que la jouissance des droits et libertés doit être assurée,

sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. En outre, un protocole additionnel prévoit l'interdiction générale de la discrimination. Il en va de même dans la Charte sociale européenne révisée.

La Charte de l'Union européenne interdit également toute discrimination et établit le respect de la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

✓ **Le traitement impartial et équitable de l'autorité publique**

Sur la base de l'article 41 de la Charte précitée, les citoyens ont droit à une bonne administration, ce qui suppose d'être traité impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les institutions, organes et organismes de l'Union. Cela implique également l'obligation pour l'administration de motiver ses décisions. En cas de dommages causés par les institutions ou leurs agents, toute personne a droit à réparation. Enfin, il est spécifié que "toute personne peut s'adresser aux institutions de l'Union dans une des langues des traités et doit recevoir une réponse dans la même langue."

✓ **La création de liens sociaux**

Si ce dernier point ne fait pas l'objet d'une disposition réglementaire, il semble naturel que le droit à la participation citoyenne et au débat démocratique soit assorti de l'opportunité de s'intégrer dans des réseaux, dans des groupes humains (politiques, religieux, laïcs, ...). Un citoyen vivant isolé, sans groupe d'appartenance, aurait, à l'évidence, plus de difficulté à faire valoir sa faculté de participation démocratique.



2. Finalité du droit³

Les participants à la journée d'étude évaluative et prospective ont⁴ estimé que "tous les citoyens wallons ont les mêmes chances et les moyens de participer à la vie collective de la société et disposent des outils pour être acteurs de la décision".

On peut en déduire que la citoyenneté se construit et qu'être citoyen s'apprend.

Par "égalité des chances", on entend que les individus disposent des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu de naissance, de leur conviction religieuse, d'un éventuel handicap, de leur âge, ... Allant plus loin que la simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste principalement à favoriser des populations qui font l'objet de discriminations afin de leur garantir une équité de traitement. Elle implique que les écarts liés au milieu d'origine soient pris en compte ou, a minima, neutralisés.

Pour garantir une citoyenneté effective, il faut donc travailler les questions de l'égalité (dont l'égalité femmes/hommes), lutter contre les discriminations, les inégalités, les stéréotypes liés au genre et à l'orientation sexuelle, les violences faites aux femmes ou entre partenaires. Pour jouir de cette citoyenneté, il ne faut pas être victime de discriminations fondées sur ces différents critères.

3. Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit (IWEPS)

Cette présentation de statistiques⁵ sur la situation en matière de droit à une participation citoyenne et une démocratie aborde, dans un premier temps, quelques éléments sur l'acquisition de la nationalité belge et sur l'accueil des réfugiés, pour ensuite parcourir les résultats d'enquêtes qui portent sur les sentiments d'appartenance, la confiance dans les institutions, la démocratie et l'intérêt pour la politique, et se terminer par des informations sur les intentions de vote et la mobilisation politique des Wallons.

Dans la mesure des informations disponibles, ces données sont présentées pour différents segments de la population wallonne, classes d'âge, niveaux de revenu ou d'instruction ou répartition géographique. Pour les séries temporelles et une actualisation, notamment suite à la crise sanitaire, il convient de se référer aux sites internet repris en notes de bas de page.

Les dimensions retenues dans cet aperçu s'inspirent notamment de l'Indice synthétique de Gouvernance qui a été construit par l'IWEPS dans le cadre des travaux sur les Indicateurs complémentaires au PIB⁶.

Cet Indice synthétique de Gouvernance prend en compte deux dimensions :

- L'opinion sur la qualité de la démocratie,

3 Telle qu'exprimée par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif sur ce droit.

4 La capacité, l'envie, la liberté avec notion d'égalité et de "faire société.

5 Contributeurs à la partie statistique : Thierry Bornand (IWEPS), Christine Ruyters (IWEPS), Julien Charlier (IWEPS). Le texte se base sur les statistiques disponibles en novembre 2021.

6 IWEPS (2016), *Indicateurs complémentaires au PIB : l'Indice de Gouvernance en Wallonie. 1er exercice, juin 2016*. Dans cet article, le score de la Wallonie est comparé avec celui d'autres régions européennes. https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/Rapport-IGW_final.pdf



estimée par la satisfaction quant au fonctionnement de la démocratie, la confiance dans la Région wallonne et dans les partis politiques et les intentions d'aller voter en cas de vote non-obligatoire ;

- L'opinion sur la qualité des services publics gérés par les entités fédérées, en particulier l'Éducation et la Santé.

Cet Indice a été appliqué déjà à trois législatures. L'Indice synthétique de Gouvernance de la législature 2009-2014 semblait s'être amélioré par rapport à la législature 1999-2004.

◆ Acquisition de nationalité et accueil des réfugiés

Les droits et pratiques accessibles aux membres d'une communauté politique varient en fonction de la nationalité ou du statut de résidence⁷.

En 2019, 40.588 personnes sont devenues Belges⁸, pour deux tiers (64%) par acquisition⁹ et pour un tiers (34%) par attribution¹⁰. Les naturalisations ne représentent plus aujourd'hui que 2% de l'ensemble des changements de nationalité.

En 2019, 23.379 personnes qui fuient la persécution, la guerre ou la violence ont introduit, auprès de l'Office des étrangers, une première demande de protection internationale (demande d'asile) en Belgique, et 4.363 une demande de protection ultérieure¹¹. Environ un quart de l'ensemble des demandes de protection internationale (premières demandes et demandes ultérieures) enre-

gistrées en Belgique en 2019 concernaient des mineurs (1.168 étaient des mineurs non accompagnés (MENA) et 6.151 des mineurs accompagnés).

En 2019, sur les 13.865 décisions prises par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), un tiers, 33% ont été jugées irrecevables ou non fondées, 30% ont fait l'objet d'un refus et **37% ont donné lieu à l'octroi d'un statut de protection internationale**. Les dossiers acceptés cette année-là concernaient 6.719 personnes : 5.776 ont obtenu une reconnaissance de leur statut de réfugiés et 943 se sont vu octroyer la protection subsidiaire¹². Alors qu'entre 2015 et 2017, au moins la moitié des décisions donnait lieu à une forme de protection, on note une diminution importante entre 2018 et 2019 : ce taux étant passé de 49% à 37%.

Au 25 novembre 2021, 26.647 personnes, dans l'attente d'une décision, étaient accueillies dans un centre Fedasil ou dans une structure collaborant avec Fedasil (CPAS ou Organisations Non Gouvernementales). Treize centres d'accueil collectif de Fedasil sont implantés en Wallonie. La Croix-Rouge francophone mettait également 6.692 places à disposition dans ses 22 centres d'accueil répartis à Bruxelles (un centre d'accueil à Jette et un à Uccle) et en Wallonie¹³. Cinq centres supplémentaires, gérés par des partenaires privés, sont également ouverts en Wallonie.

En 2019, 3.320 personnes ont obtenu une régularisation de séjour pour raisons humanitaires (1.970 ont été refusées au séjour) et

7 <https://www.vocabulairepolitique.be/citoyennete/>

8 https://www.myria.be/files/2020_RAMIG_-_Nationalit%C3%A9.pdf

9 L'acquisition de la nationalité belge dépend d'un acte volontaire de la personne qui veut l'acquérir, et concerne des personnes majeures.

10 L'attribution est une procédure quasi-automatique qui concerne le plus souvent les mineurs. Ceux-ci deviennent belges par filiation, adoption ou par leur naissance en Belgique.

11 Demande de protection internationale présentée après qu'une décision finale a été prise sur une demande précédente <https://www.myria.be/files/CHAP4-ProtectionInternationale-FR-AS.pdf>

voir aussi <https://dofi.ibz.be/sites/default/files/2021-04/Demandes%20de%20protection%20internationale%20-%20Statistiques%20annuelles%202011-2020.pdf>

et https://www.cgra.be/sites/default/files/statistiques_dasile_decembre_2020.pdf

12 La protection subsidiaire est accordée aux personnes dont la demande ne répond pas aux critères de la Convention de Genève mais qui courent un risque réel d'atteintes graves (la peine de mort, des traitements cruels, inhumains ou dégradants, des menaces graves en raison d'une violence aveugle, en cas de conflit armé interne ou international) en cas de retour dans leur pays.

13 https://www.fedasil.be/sites/default/files/content/download/files/reseau_accueil_fedasil_20211125.pdf



289 une régularisation pour raisons médicales (2.627 ont été refusées)¹⁴. Le nombre absolu de personnes régularisées pour raisons humanitaires a augmenté par rapport aux deux dernières années. Il était passé de 1.443 en 2017 à 2.309 en 2018. Par contre, le nombre absolu de personnes régularisées pour raisons médicales a diminué par rapport à 2017 et 2018, qui affichaient déjà des chiffres assez bas (respectivement 410 et 412 personnes).

Il est très difficile d'estimer le nombre de personnes en séjour illégal en Belgique. Les associations qui leur viennent en aide parlent de 100.000 à 150.000 personnes, principalement à Bruxelles (dont de nombreuses personnes en transit, et de très nombreux enfants)¹⁵.

Le Bureau d'études des sans-papiers a mené une enquête en 2018 pour mieux connaître la situation des personnes qui sont en situation illégale en Wallonie et à Bruxelles¹⁶. La moyenne d'âge était de 38 ans. La durée moyenne de séjour en Belgique était de 7 ans. Environ deux tiers, (62%, soit 139 personnes) affirment avoir été, pendant une certaine période (entre 1 et 4 ans), en situation régulière en Belgique (visas, procédures introduites et en cours, ...), et avoir perdu le droit au séjour ensuite (refus du statut de réfugié, perte de la carte orange, perte de la protection subsidiaire, demande d'asile non prolongée, preuves jugées insuffisantes, fin de durée du visa, ...). Un peu plus d'un tiers

des personnes interrogées (38%, soit 85 personnes) disent ne jamais avoir été en situation régulière.

◆ Sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenance à une communauté, à une entité politique, est une des composantes de la citoyenneté.

Plusieurs enquêtes d'opinions successives réalisées par le Centre Liégeois d'Etude de l'Opinion (CLEO) de l'Université de Liège, puis par l'IWEPS¹⁷, ont montré qu'une majorité de Wallons (66% en 2016) déclaraient ressentir "souvent" voire "tout le temps" un sentiment d'appartenance à la Wallonie ; presque neufs répondants sur dix (88%) déclaraient être "fiers d'être wallon" (catégories "très fier" et "plutôt fier")¹⁸.

Ce sentiment d'appartenance est loin d'être exclusif : le sentiment de fierté d'être wallon ne s'inscrit pas en concurrence avec le sentiment de fierté d'être belge. **Les identités sont multiples, complémentaires et se renforcent :** plus on est fier de son identité wallonne, plus on est fier de son appartenance belge.

Dans l'enquête Baromètre social de la Wallonie 2018¹⁹, les personnes étaient invitées à préciser l'entité pour laquelle elles éprouvaient avant tout un sentiment d'appartenance.

14 https://www.myria.be/files/2020_RAMIG_-_Regularisation_de_sejour.pdf.

15 <https://www.cire.be/le-chiffre-110-000-une-estimation-du-nombre-d-etrangers-en-situation-irreguliere-en-belgique/>. Parmi les bénéficiaires des services d'aide d'urgence en Wallonie, plusieurs sont en séjour illégal. Il n'est cependant pas possible de les caractériser à partir des statistiques disponibles. Voir notamment les données des relais sociaux urbains compilées par l'IWEPS <https://www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/> ou les six indicateurs régulièrement mis à jour https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/?fwp_search=relais&fwp_is_categories=niveaux-et-conditions-de-vie#.

16 <http://ep.cfsasbl.be/Recommandations-pour-les-elections-federales-regionales-et-europeennes-du-26>. Les résultats doivent être nuancés car l'enquête a porté sur 238 personnes dont une part importante sont des personnes organisées dans ou proches des Collectifs et des occupations. Les familles qui ont un ancrage familial fort et vivent "cachées" dans les quartiers sont sous-représentées dans ce portrait.

17 https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/bsw_2016_-_lidentite_wallonne_0.pdf voir aussi https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/presentation_italiano_jacquemain.pdf.

18 Pour une analyse du contenu de questions ouvertes sur la fierté par rapport à la Wallonie, voir Jacquemain, M., Italiano, P. (2014), *L'identité wallonne en clair-obscur. Ce dont on est fier (ou pas) en Wallonie*. In Cardelli, R., Bornand, T., Brunet, S. (2014), Baromètre social de Wallonie <https://www.iweps.be/publication/barometre-social-de-wallonie/>. Données basées sur les enquêtes 2012 et 2013.

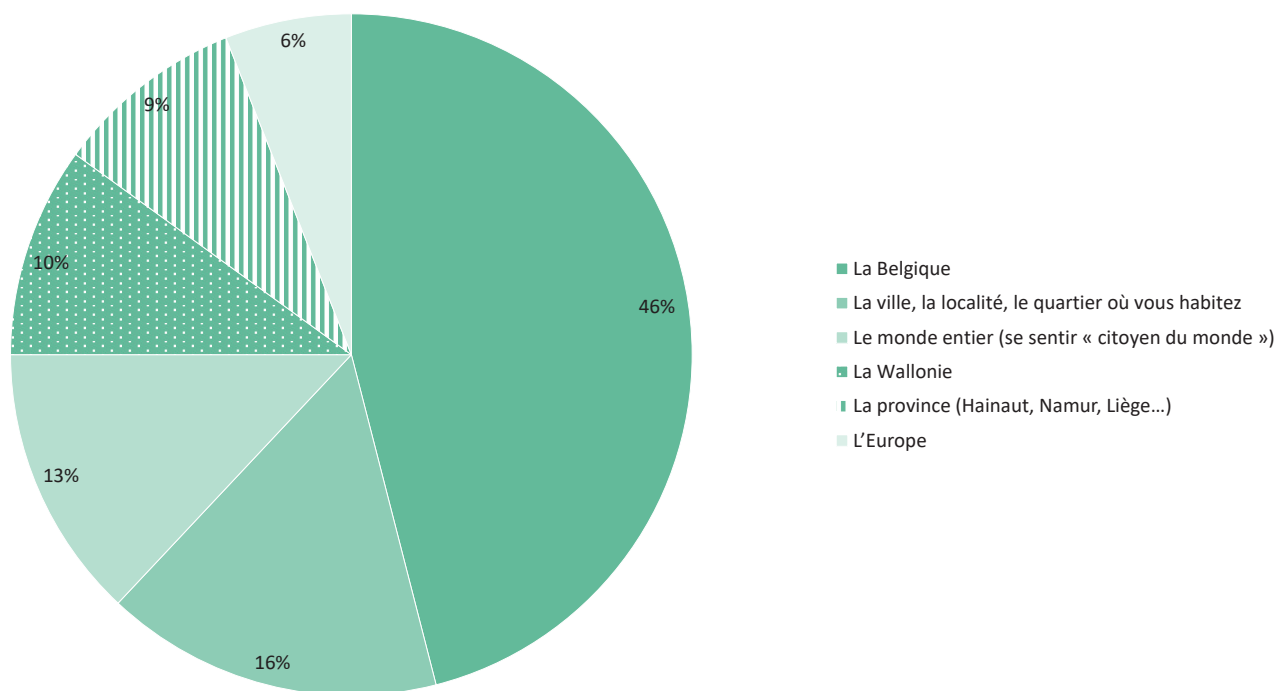
19 Pour une présentation du dispositif d'enquêtes Baromètre social de la Wallonie, voir <https://www.iweps.be/projet/barometre-social-de-la-wallonie/>. Toutes les estimations qui proviennent de cette enquête sont assorties d'intervalles de confiance qui indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon et à la valeur du taux.



Près de la moitié (46%) des Wallons interrogés disent alors se sentir avant tout appartenir à la Belgique. Les autres entités sont choisies en priorité par des proportions moindres de citoyens : la ville, le quartier où on habite

(16%) ; le monde (13%), la Wallonie (10%) et la province (9%). Seuls 6% des citoyens citent l'Europe comme étant l'entité à laquelle ils se sentent avant tout appartenir (graphique 1)²⁰.

Graphique 1 : Parmi les unités géographiques suivantes, à laquelle avez-vous le sentiment d'appartenir avant tout ? en %. Wallonie 2018.



Source : Baromètre social de la Wallonie 2018. Calculs IWEPS

20 https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/02/2019-02-05_BSW2018_Dossier-presse_RCA_SBR_final.pdf

◆ Positionnements politiques

✓ Confiance dans les institutions

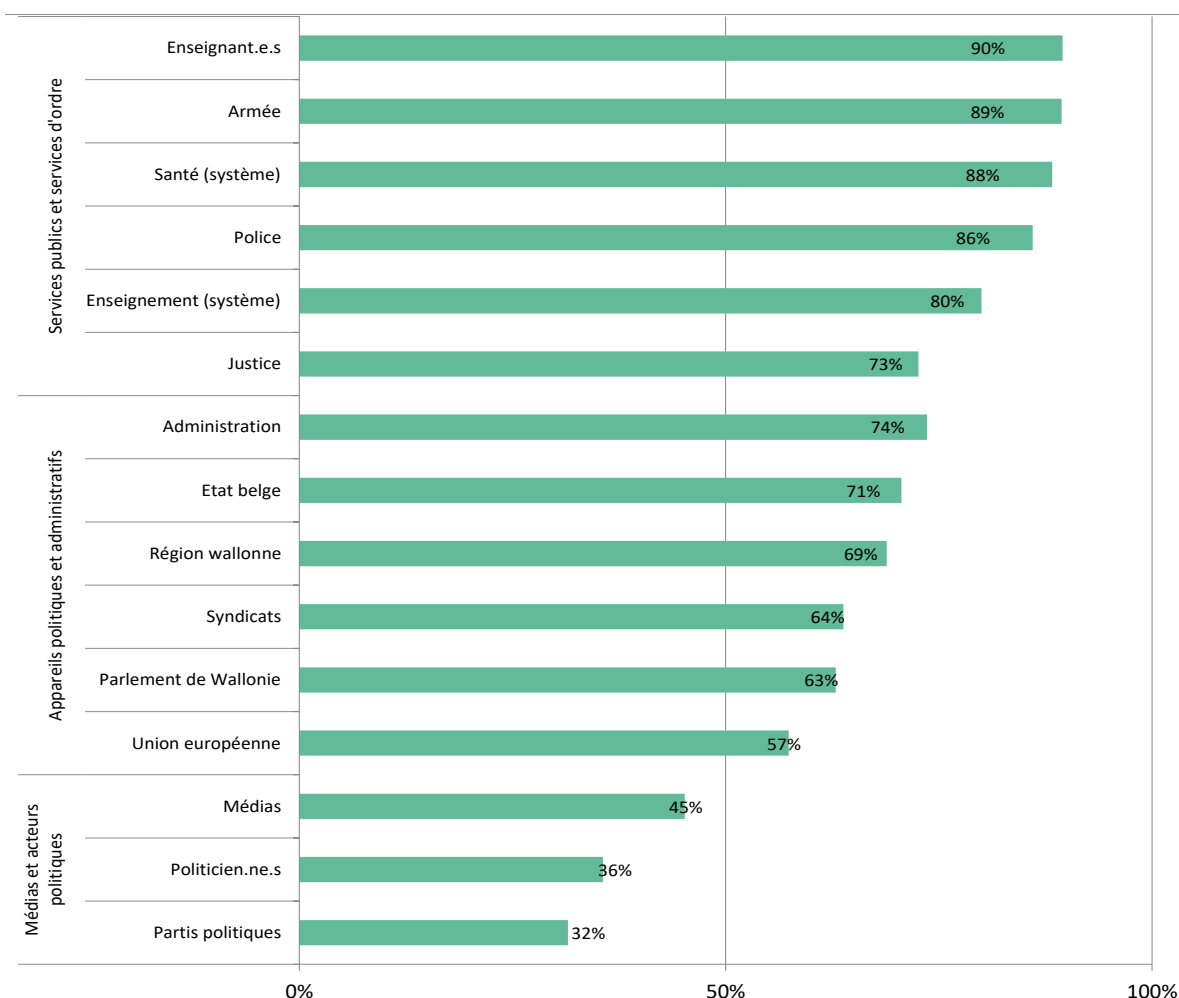
Les droits et pratiques accessibles aux membres d'une communauté politique varient en fonction de la nationalité ou du statut de résidence⁷.

L'Indicateur synthétique sur la confiance dans les institutions, estimé par le Bureau fédéral du Plan dans le cadre de l'évaluation des progrès de la Belgique par rapport aux objectifs du développement durable²¹, est calculé, lui, à partir de l'enquête sociale européenne (ESS), en combinant les réponses

aux questions sur la confiance dans le système juridique, dans le parlement, dans les partis politiques et dans les politiciens. Selon cette source, en Belgique, **les personnes des quintiles de revenus les plus élevés montrent plus de confiance dans les institutions que les personnes dont les revenus sont moins élevés**. En 2018, la confiance du premier quintile (30,3%) et du cinquième quintile (48,6%) sont, respectivement, nettement en-dessous et au-dessus de la moyenne (37,0%).

Note : Le score de confiance est une combinaison des réponses "une confiance moyenne", "une grande confiance", "une confiance totale".

Graphique 2 : Part des Wallons qui ont confiance dans les institutions. 2018, en %



Source : Baromètre social de la Wallonie 2018. Calculs IWEPS

21 <https://indicators.be/fr/g/BGDP/> et [https://indicators.be/fr/i/G16_INS/Confiance dans les institutions](https://indicators.be/fr/i/G16_INS/Confiance_dans_les_institutions). Ces indicateurs sont en cours d'actualisation et intégreront une dimension régionale.

"Les citoyens font la distinction entre trois types d'institutions quand on les questionne sur leur confiance vis-à-vis des institutions publiques. Il apparaît que le niveau de confiance est élevé vis-à-vis des institutions de services publics comme la santé et l'éducation ou les services d'ordre, ce qui montre un fort attachement des répondants à ces services. La confiance vis-à-vis des appareils politiques et administratifs est intermédiaire, avec des variations selon le niveau de pouvoir (le niveau européen est le plus faible), mais tous obtiennent un niveau de confiance supérieur à 50 %. On peut donc parler de confiance et d'attachement au système institutionnel plutôt que de rejet de celui-ci. En revanche, les personnes interrogées pointent les acteurs politiques comme dernière catégorie et se disent méfiantes voir très méfiantes vis-à-vis de ceux-ci. Parmi cette catégorie, les partis politiques obtiennent le plus mauvais score (une personne sur trois seulement se dit confiante) suivi des hommes et des femmes politiques et, enfin, des médias. On voit ainsi que **la crise de confiance s'exprime d'abord vis-à-vis des médias et des acteurs politiques plutôt que vis-à-vis du système institutionnel.**" (extrait de IWEPS dossier de presse février 2019, page 5²²).

✓ Opinions sur la démocratie

Les critiques exprimées ne semblent pas entacher l'importance que les Wallons accordent à la démocratie. Une large majorité des personnes interrogées dans le cadre du Baromètre social de la Wallonie 2018, considéraient la démocratie comme la "moins mauvaise" forme de gouvernement : **89% des répondants sont d'accord avec l'affirmation "La démocratie peut poser problème mais c'est quand même mieux que n'importe quelle autre forme de gouvernement** (37% tout-à-fait d'accord, 52% plutôt d'accord)²³".

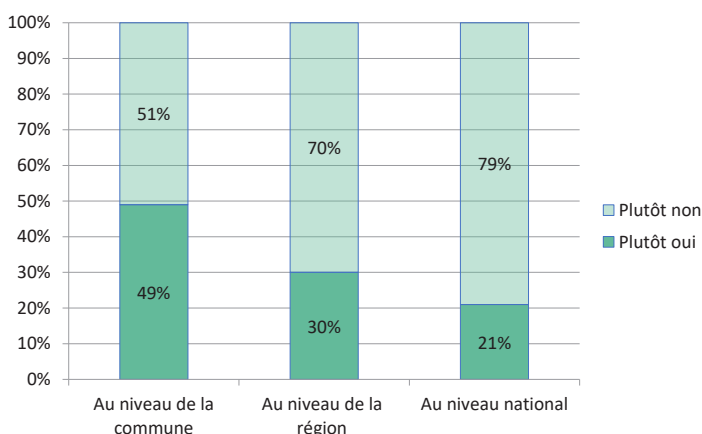
Les citoyens sont cependant **très critiques quant au mode de fonctionnement actuel de la démocratie**. En effet, en 2018, seules 50% des personnes interrogées déclarent être

"satisfaites" de la démocratie, 30 % ne sont "ni satisfaites ni insatisfaites" et 20% se disent "insatisfaites" ("plutôt pas satisfaites" à "pas satisfaites du tout").

La critique à l'égard des politiques menées vient notamment du fait qu'elles sont jugées inégalitaires. Ainsi, en Wallonie, en 2018, deux tiers des personnes (69%) ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : "La plupart des décisions politiques servent le bien-être de tous et de toutes".

De manière générale, les citoyens ne se sentent guère écoutés par les partis politiques.

Graphique 3 : De nos jours, pensez-vous que les partis politiques sont suffisamment à l'écoute des citoyens ? Selon le niveau de pouvoir, en %. Wallonie 2018



Source : Baromètre social de la Wallonie 2018. Calculs IWEPS
La perception des citoyens diffère fortement selon le niveau de pouvoir. En effet, un citoyen sur deux (49%) estime que les partis politiques sont suffisamment à l'écoute au niveau de la commune alors qu'ils ne sont plus qu'un sur cinq (21%) à considérer que les partis politiques sont à l'écoute au niveau national. Le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens demeure la commune, même si le sentiment d'appartenance le plus fort reste au niveau national, comme on l'a vu.

22 Pour une analyse de l'évolution de ces indicateurs, voir IWEPS 2019 Baromètre social de la Wallonie. Spécial démocratie et institutions wallonnes. Dossier de presse du 5 février 2019. https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/02/2019-02-05_BSW2018_Dossier-presse_RCA_SBR_final.pdf et <https://www.iweps.be/publication/democratie-crise-de-confiance/>.

23 <https://www.iweps.be/barometre-social-de-wallonie-special-democratie-institutions-wallonnes/>.

Dans une analyse ultérieure, Bornand, Biard, Baudewyns, Reuchamps, nuancent ce premier résultat en relevant que la critique des principes de la démocratie représentative est bien présente, mais s'exprime de manière moins ouverte. Bornand, T., Biard, B., Baudewyns, P., Reuchamps, M. (2017), *Satisfaits de la démocratie ? Une analyse du soutien démocratique à partir de la comparaison de deux méthodes de classification des citoyens*. Canadian Journal of Political Science, 50 (3), pp.795-822. <https://absp.be/Blog/insatisfait-de-la-democratie-quelle-est-la-part-des-insatisfaits-en-wallonie-et-quelle-forme-prend-cette-insatisfaction/>.

✓ Intérêt pour la politique et affiliations

Un peu plus de 4 Wallons sur 10 (44% en 2018) disent que leur intérêt pour la politique est faible²⁴.

La part des personnes qui se disent affiliées à un parti politique est très faible, et en diminution. En 2003, le taux d'adhésion à un parti était encore de 9%, pour baisser à 5% en 2012, puis 3% en 2018.

✓ Sentiment de pouvoir influencer les décisions

La critique du fonctionnement de la démocratie, et en particulier des partis politiques, n'est pas compensée par le sentiment d'une capacité d'action propre, au contraire.

Quand les Wallons sont interrogés sur la manière dont ils se positionnent par rapport à la démocratie, **un sentiment global d'impuissance prédomine** ; la moitié (51%) des personnes interrogées dans l'enquête Baromètre social de la Wallonie 2018 étaient d'accord avec l'affirmation "Je me sens impuissant face aux changements actuels" et 23% se disaient tout à fait d'accord. Ils n'étaient qu'un cinquième des citoyens à n'être pas d'accord et 6% à refuser catégoriquement cette proposition.

Ce sentiment d'impuissance, révélateur de la perception d'une certaine complexité du fonctionnement de la société, avait déjà été relevé dans les enquêtes précédentes²⁵. Dans le Baromètre social de la Wallonie 2013, une distinction avait été proposée entre le sentiment d'une incapacité personnelle à participer à la vie démocratique et le jugement sur le peu d'influence des citoyens, en général²⁶. **Le Wallon ne s'estime généralement pas com-**

pétent pour participer à la vie démocratique (73%), il ne pense pas qu'il ferait de l'aussi bon travail que la plupart des politiciens (69%), enfin il ne pense pas qu'il est mieux informé sur la vie politique et le gouvernement que la plupart des autres personnes (74%).

Par ailleurs, les répondants sont nombreux à penser qu'un citoyen moyen n'a pas une vraie influence sur la politique et sur l'action des autorités (76%), qu'aller voter n'a aucun sens puisque les partis font de toute façon ce qu'ils veulent (53%) et, surtout, qu'avant les élections les partis promettent tant et plus, mais que, finalement, très peu de promesses se concrétisent (88%).

Les personnes qui n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire ou de fin du secondaire sont surreprésentées parmi celles qui critiquent le principe et le fonctionnement de la démocratie et qui ont le sentiment d'une faible capacité personnelle à agir de manière efficace.

On peut cependant relever qu'une **bonne moitié (54%) des personnes interrogées** dans le Baromètre social de la Wallonie en **2013 marquait leur accord avec l'affirmation "En Belgique, on peut se faire entendre lorsque l'on n'est pas d'accord avec la manière dont les choses se passent"**. Un tiers, 31% n'étaient plutôt pas d'accord et 15% pas du tout d'accord.

✓ En synthèse

En croisant le degré de soutien au système politique et le sentiment de la capacité subjective d'action sur le plan politique, Claisse, Ritondi et Bornand, se basant sur le Baromètre social de la Wallonie 2018, dégagent **4 types de po-**

24 IWEPS (2019), Dossier de presse Spécial démocratie et institutions wallonnes, op.cit.

25 https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/Resultats_BSW_2013.pdf

26 IWEPS (2014), *Présentation des principaux résultats de l'enquête Baromètre social de la Wallonie 2012-2013*. <https://ds1.static.rtf.be/article/pdf/barome-tre-social-de-la-wallonie-1416416836.pdf>

sitionnement politique, et en déduisent des enjeux prospectifs²⁷ :

- **Les désengagés (35,7% de la population wallonne)** : citoyens ayant confiance dans le système politique mais ne se sentant pas capables d'influer sur la décision publique ; ils estiment que la politique est soit inintéressante, soit trop complexe ;
- **Les critiques (28,7%)** : citoyens intéressés par la politique et se sentant capables d'influencer le processus de prise de décision, mais insatisfaits à l'égard de son fonctionnement ; posture vigilante et critique ;
- **Les satisfaits (21,4%)** : citoyens ayant un niveau de confiance élevé, tant envers les institutions démocratiques qu'en leur capacité d'agir sur la décision ; ils sont bien informés, curieux et intéressés par la politique ;
- **les désenchantés (14,2%)** : citoyens qui ont non seulement peu confiance dans les institutions, mais également peu d'espoir de peser sur la décision ; rejet émotionnel et indifférencié de tout ce qui s'identifie à la politique.

◆ Mobilisation politique

✓ Mobilisation politique des jeunes

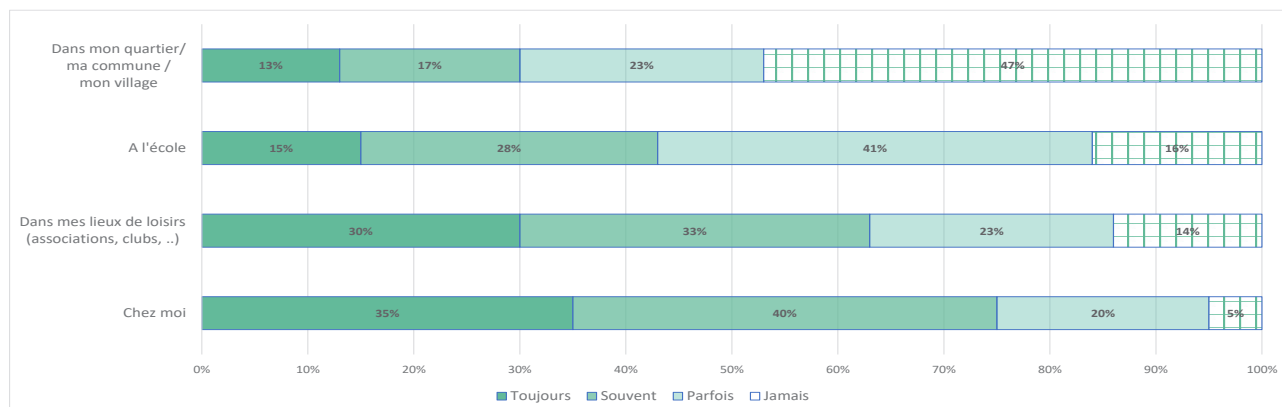
Participation aux décisions

Une large consultation des enfants a été organisée en 2018 et 2019 par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) pour préparer l'élaboration du *Plan d'actions 2020-2024 relatif aux droits de l'enfant* du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles²⁸. Le volet quantitatif de l'enquête *Nos droits, nos voix*²⁹ abordait notamment la participation des enfants aux décisions qui les concernent.

Un cinquième (20%) des enfants de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire et 16% des élèves du secondaire (de la 1^{ère} à la 5^{ème}) disent, qu'à l'école, on ne leur demande jamais leur avis sur les décisions importantes qui les concernent. Ce taux est encore plus important pour les enfants de 1^{ère} et 2^{ème} primaire, puisqu'il atteint 43%.

Les enfants scolarisés dans le secondaire ont été interrogés plus précisément sur leur participation aux décisions qui les concernent dans différents lieux de vie.

Graphique 4 : Participation aux décisions dans différents lieux de vie. Elèves de la première à la cinquième année du secondaire.



Source : Baromètre social de la Wallonie 2018. Calculs IWEPS

27 Claisse, F., Ritondo, R., Bornand, T. (2021), "Démocratie, une crise de confiance ?" In *Les Nouvelles des possibles. Notes de veille prospective de l'IWEPS*, N°1 <https://www.iweps.be/publication/democratie-crise-de-confiance/>

28 <https://oejaj.cfwb.be/droitsdelenfant/nosdroits-nosvoix/>

29 L'enquête par questionnaire a été menée auprès de plus de 2.000 enfants et jeunes âgés entre 5 et 17 ans, au sein d'établissements scolaires, au moyen de tablettes, entre avril et décembre 2018. Trois questionnaires ont été rédigés afin d'adapter la taille du questionnaire aux capacités d'attention des enfants, d'adapter le langage et/ou les illustrations utilisés en vue de la bonne compréhension du sens des questions, ainsi que certains éléments de contenu en fonction du vécu des enfants et des jeunes selon leur âge. Les conditions de passation étaient également adaptées. Les résultats se basent sur les réponses de 495 enfants de la 3^{ème} maternelle à la 2^{ème} primaire, 604 de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire et 878 de la première à la 5^{ème} secondaire. https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/PublicationsTravaux/Rapports_d_evaluation/Nos_droits_nos_voix/rapportquantitatif_final.pdf



On observe une gradation du taux de participation aux décisions, qui va d'un taux le plus élevé dans la sphère familiale, et relativement élevé pour les lieux de loisirs, à des taux beaucoup moins importants dans le cadre de l'école, et surtout, du quartier. La participation aux décisions dans un lieu de vie est associée à la participation au sein d'autres lieux de vie : les enfants et jeunes qui affirment qu'on leur demande leur avis dans un lieu ont également tendance à affirmer plus que les autres être écoutés dans d'autres sphères de vie. A l'inverse, on constate que ceux qui déclarent qu'on ne leur demande jamais leur avis dans un lieu sont proportionnellement plus nombreux à affirmer ne pas être écoutés dans au moins un autre lieu de vie³⁰.

Modalités d'information sur l'actualité

Une question de l'enquête PISA 2018, portait sur les supports préférés par les jeunes de 15 ans pour s'informer de l'actualité³¹. En Fédération Wallonie-Bruxelles, **16% des jeunes de 15 ans disent ne pas suivre du tout l'actualité. Un tiers (32%) ne font qu'écouter ou regarder l'actualité sur des supports audio ou vidéo** mais ne lisent pas.

Un peu plus de la moitié (52%) des élèves de 15 ans lisent pour s'informer de l'actualité : 5% des jeunes interrogés le font plus souvent sur un support papier, 38% le font plus souvent sur un support numérique et 9% le font sur les deux types de supports.

Connaissance des droits de l'enfant

Une question de l'enquête Nos droits, nos voix portait sur la connaissance d'informations relatives aux droits de l'enfant. Si seulement 42% des enfants de la 3^{ème} maternelle à la 2^{ème} primaire avaient déjà entendu parler des droits de l'enfant avant l'enquête, c'était le cas de 62%

des enfants de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire, et de 80% des jeunes du secondaire.

De même, selon cette enquête, si un tiers (33%) des enfants de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire avaient déjà entendu parler des Conseils communaux des enfants, moins d'1% y avait déjà participé.

Mobilisation politique des jeunes

En 2015, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) publiait un *working paper*³² relatif aux raisons et modalités d'engagement des jeunes dans des actions collectives ou au sein des dispositifs institutionnels de représentation politique et sociale.

Un premier volet se basait sur une enquête sur les affiliations des jeunes, datant de 2013³³, menée auprès de 1.500 jeunes scolarisés dans les quatre premières années du secondaire.

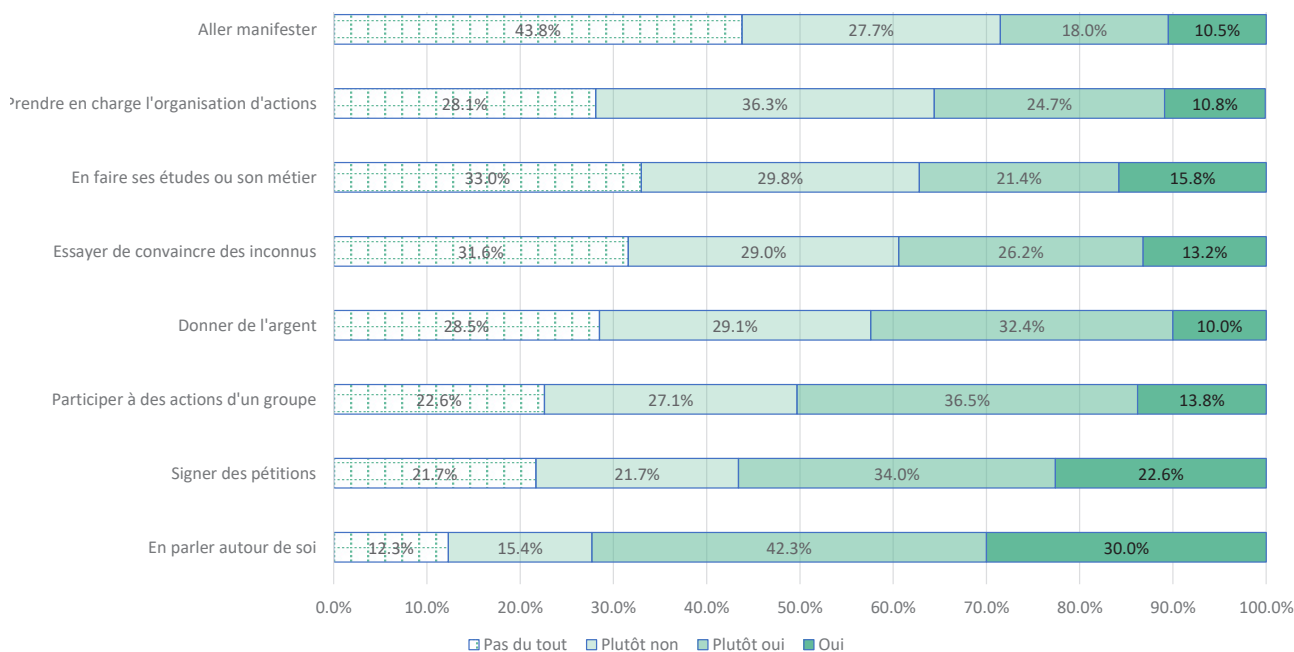
Dans cette enquête, les jeunes étaient interrogés sur leurs intentions envers différentes formes de mobilisation.

Si nous regroupons les réponses positives "tout-à-fait" et "plutôt oui" aux différentes questions, nous constatons qu'une large majorité de jeunes se déclaraient prêts à discuter avec une de leurs connaissances d'une cause qui leur tient à cœur (72,3%), une petite majorité à signer des pétitions (56,6%) et la moitié de l'échantillon à participer aux actions d'un groupe de défense qui agirait en faveur de cette cause (50,3%). Par contre, ils n'étaient plus que deux sur cinq (42,4%) à envisager de donner un soutien financier, et un peu moins (39,4%) à se sentir capables d'en parler à des inconnus pour essayer de les convaincre. Une proportion équivalente (37,2%) était d'accord d'orienter leurs études ou leur métier pour in-

-
- 30 Le regard des jeunes sur leur participation aux décisions avait fait l'objet déjà d'une enquête approfondie en 2007. https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/Hors_PublicationsTravaux/Documents/CIDE/Participation_des_enfants_en_FWB/Enquete_sur_la_participation_des_enfants_et_des_jeunes/rapport_final_participation_10_18_ultra_light.pdf. Les résultats avaient notamment été mis en relation avec le statut socioprofessionnel des parents.
- 31 Bricteux, S., Quittre, V., Dupont, V. Lafontaine, D. (2020), Talis et Pisa 2018. Le numérique dans la vie scolaire et quotidienne des jeunes ASPE, Université de Liège http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=16046&do_check=DUAUJWRNKG.
- 32 Dieu A.-M., Swaluë A., Vandekeere M. (2015), "Mobilisation politique des jeunes francophones de Belgique" in En'jeux, n°5, juin 2015, OEJAJ, Bruxelles. <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=14186>.
- 33 Enquête par questionnaire menée auprès de 1500 élèves des quatre premières années de l'enseignement secondaire dans des écoles francophones en Wallonie et à Bruxelles OEJAJ (2013), Les affiliations des jeunes de 12 à 16 ans <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/les-affiliations-des-jeunes-de-12-a-16-ans/>.



Graphique 5 : Actions que les jeunes de 12 à 16 ans sont prêts à entreprendre dans les prochaines années pour une cause importante à leurs yeux



Source : Enquête Affiliations des Jeunes de 12 à 16 ans OEJAJ. 2013

Intervenir en faveur d'une cause importante à leurs yeux. Prendre en charge l'organisation d'actions n'était envisagé que par 35,5% des jeunes.

C'est enfin la manifestation qui recueillait le moins de suffrage avec 28,5% des jeunes affirmant être prêts à accomplir ce type d'action.

Parmi les différentes modalités d'engagement possibles, c'étaient les moins contraignantes, celles qui demandaient le moins de sacrifices et d'énergie qui étaient le plus souvent évoquées. A l'inverse, les formes d'engagement militant plus lourdes séduisaient nettement moins les jeunes.

Cette enquête avait mis en évidence également le lien très net entre les affiliations et des éléments comme l'estime de soi, la confiance en soi, la connaissance de ses droits, le sentiment de pouvoir influencer les décisions qui

concernent sa propre personne, autant de dispositions qui, quand elles sont présentes, favorisent l'engagement citoyen.

Un des résultats marquants de cette enquête est que, sur la base des données disponibles, aucun lien significatif n'a pu être établi entre le contexte économique dans lequel vit un jeune et son attitude envers la mobilisation pour une cause. L'inclination chez les adolescents à valoriser la mobilisation citoyenne n'est donc pas propre à un milieu socio-économique particulier, même si les ressorts motivationnels sous-jacents peuvent différer par ailleurs.

Le jeune âge des participants à cette enquête ne leur permettait guère de prendre une part active à des actions. On peut cependant relever que 12% avaient fait ou faisaient encore partie d'un groupe de solidarité ou caritatif et 7% d'un groupe politique, militant.

Par ailleurs, un cinquième (20%) des jeunes déclaraient une affiliation à une association ou un mouvement de jeunesse³⁴.

Un second volet de l'analyse se basait sur un sous-échantillon de 267 jeunes de 18 à 34 ans interrogés dans le cadre du Baromètre social de la Wallonie 2013. Ces jeunes ne se distinguaient pas de leurs aînés en matière d'intérêt général pour la politique ou d'attitude envers les élections. Cependant, au niveau des activités auxquelles ils avaient participé de manière concrète, les moins de 25 ans ainsi que les 25-34 ans étaient moins nombreux que les autres groupes d'âges à déclarer avoir déjà participé à une expérience de mobilisation concrète telle qu'une manifestation, une grève, une pétition. Ils étaient également plus nombreux à n'avoir jamais exercé de responsabilités comme membre organisateur d'une association alors qu'ils n'étaient ni plus ni moins nom-

breux que leurs aînés (soit plus de la moitié) à exercer ou à avoir exercé une activité bénévole dans l'une ou l'autre association" (Dieu, Swaluë, Vandekeere, 2015, op.cit. p. 20).

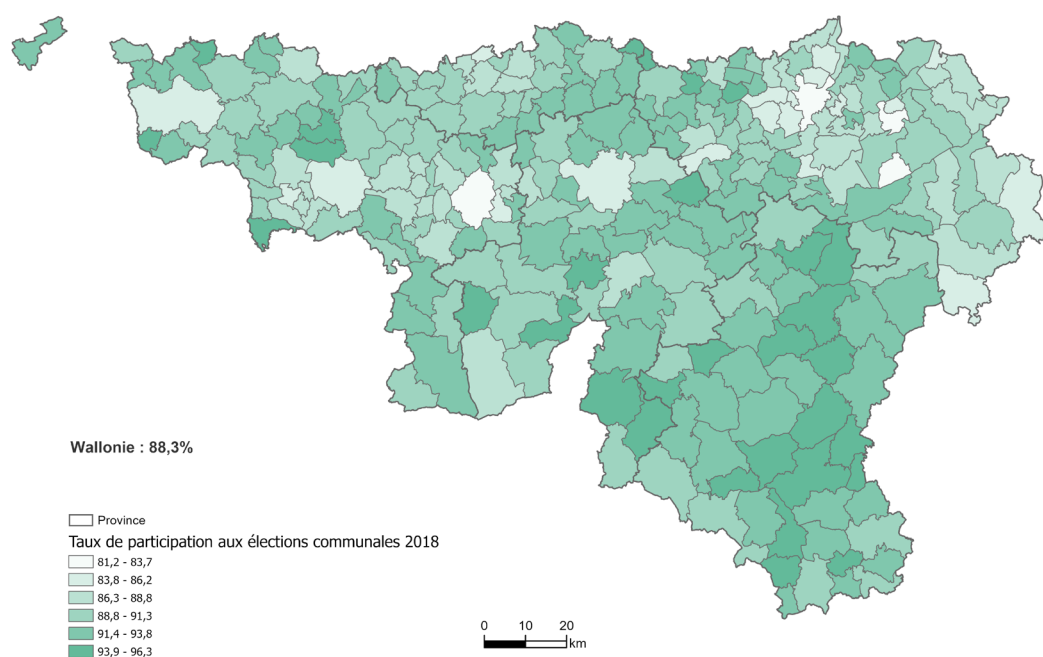
Ces résultats demandent à être actualisés au vu des mobilisations récentes des jeunes sur les enjeux climatiques ou d'égalité des sexes, notamment³⁵.

✓ Mobilisation politique des adultes

Taux de participations aux élections

Le taux de participation aux élections communales³⁶ de 2018 varie entre 96,3% (Donceel) à 81,2% (Liège) (carte 1). De manière générale, le taux de participation est globalement plus faible dans les communes situées sur l'axe Sambre et Meuse ; il est particulièrement peu élevé également dans quelques communes du sud de la Province de Liège (Spa, Verviers, ...) ou à Tournai.

Carte 1 : Taux de participation aux élections communales en 2018



Source : SPW Intérieur et Action sociale. Elections. Calculs IWEPS³⁷

34 Voir aussi le chapitre Droit à une vie sociale et culturelle <http://cohesionsociale.wallonie.be/publications/RCS>.

35 Voir par exemple <https://wikicm.be/wp-content/uploads/2019/12/Valeurs-Jeunes-Dossier-Infographie-web.pdf>.

36 Le taux de participation se calcule en faisant le rapport entre le nombre de bulletins déposés (c'est-à-dire l'ensemble des votes exprimés qu'ils soient valides ou non-valides (blancs et nuls)) et le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales. Ces listes reprennent, dans le cadre des élections communales, les personnes belges qui ont le droit de vote et qui sont domiciliées sur le territoire belge ou les personnes non-belges qui résident depuis 5 années au moins sur le territoire belge et qui ont fait la démarche pour être inscrites sur les listes électorales.

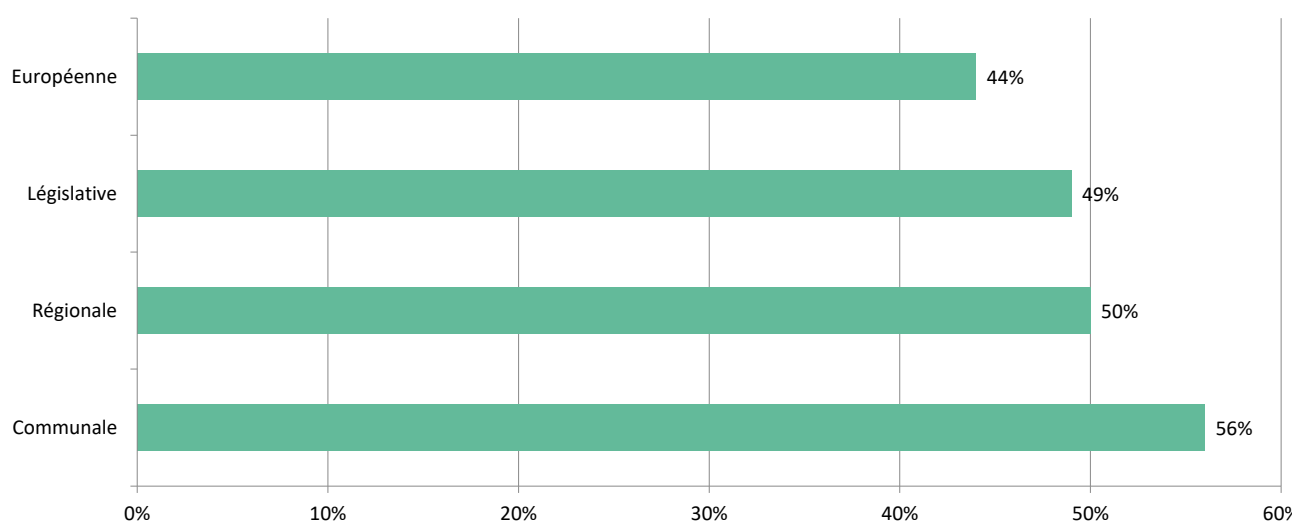
37 Pour des données sur les élections communales de 2006 et de 2012, ainsi que les cartes sur le % de votes blancs ou nuls, voir Walstat IWEPS thème citoyenneté https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=19%20&sel_niveau_catalogue=T.

Le taux de participation moyen aux élections communales était de 88,3% en 2018, en baisse par rapport aux élections communales de 2006 (91,9%). Aux élections de 2012, le taux moyen ne dépassait déjà plus les 90% (87,8%). Sur la même période, on a vu une augmentation de la part des bulletins blancs ou nuls : 5,6% en 2006, 5,9% en 2012 et 6,7% en 2018³⁸.

Intentions de vote s'il n'était pas obligatoire

Selon les résultats du *Baromètre social de la Wallonie 2012*, seuls un peu moins de la moitié des Wallons (46,6%) ont dit qu'ils ne modifieraient pas leur comportement si le vote n'était plus obligatoire. Meulewaeter, Jacquet et Reuchamps³⁹ ont mis ce résultat en relation avec d'autres variables. De leur analyse, il ressort

Graphique 6 : Pourcentage de citoyens qui continueraient à systématiquement aller voter si le vote n'était plus obligatoire. Selon le niveau de pouvoir, en %. Wallonie 2018



Source : Baromètre social de la Wallonie 2018. Calculs IWEPS

que ce sont **les Wallons les plus éduqués, les plus insérés dans la société, les plus avantagés, les plus intéressés par la politique, les plus confiants, qui iraient toujours voter si le vote n'était plus obligatoire.**

Les intentions de continuer à voter si le vote n'était plus obligatoire ont été sondées de nouveau dans le *Baromètre social de la Wallonie 2018* ; elles s'expriment avec des intensités différentes selon les niveaux de pouvoir concernés.

C'est au niveau communal que la participation des citoyens resterait la plus systématique si le vote n'était plus obligatoire (56%).

Elle ne serait plus que de 44% aux élections européennes (voir graphique ci-dessus).

Engagements citoyens

Les *Baromètres sociaux de la Wallonie* successifs, ont notamment permis d'estimer la fréquence de l'implication des Wallons dans les activités d'associations diverses⁴⁰. Sur la base des résultats de l'enquête de 2012, Cardelli et Bornand⁴¹ avaient notamment mis en évidence le fait que l'engagement dans des associations était associé à une plus grande implication politique et à la manifestation d'un plus grand intérêt pour la politique.

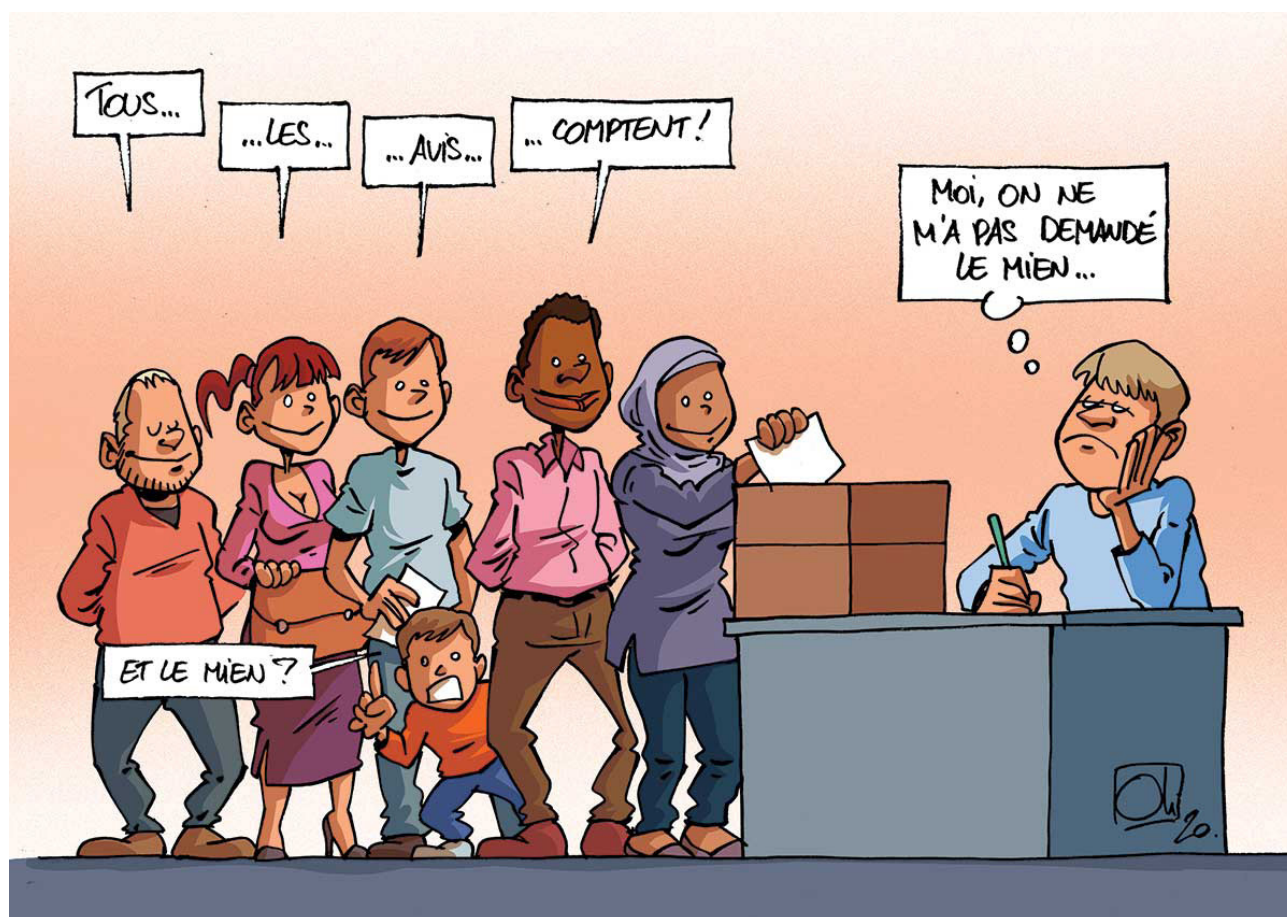
38 Pour une analyse en évolution et d'autres résultats, aux élections régionales notamment, voir <https://www.crisp.be/librairie/24-elections-regionales-et-communautaires>.

39 Analyse sur la base d'une régression logistique qui permet de connaître le poids que peut avoir chaque variable dans le fait de continuer, ou non, dans la tradition du vote obligatoire, voir Meulewaeter, C., Jacquet, V., Reuchamps, M. (2014), *Les Wallons et le vote obligatoire. Qui irait encore voter aux élections communales, régionales, fédérales et européennes ?* In Cardelli, R., Bornand, T., Brunet, S. (2014), op.cit.

40 Quelques données issues de ces Baromètres sont présentées brièvement dans le chapitre Droit à une vie sociale et culturelle, notamment les éléments sur le bénévolat, l'engagement volontaire ainsi que sur la pratique des cultes. <http://cohesion sociale.wallonie.be/publications/RCS>.

41 https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/presentation_cardelli_bornand.pdf.





En 2017, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé une vaste enquête auprès des personnes de 16 ans et plus résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur les pratiques culturelles et de loisirs, et les activités du temps "libre" au sens large⁴². Les activités militantes, associatives et bénévoles étaient reprises dans ce panorama.

Van Campenhoudt⁴³ a procédé à une analyse des données relatives à **l'engagement militant**, estimé à partir de trois variables : la participation, ou non, à une manifestation syndicale ou politique au cours des 12 derniers mois, la participation, ou non, à une activité militante, associative ou bénévole au cours des 12 derniers mois, et le fait d'être actuelle-

ment, ou non, membre d'une association, d'un organisme.

Selon ce critère, l'auteure estime que **40% des adultes de plus de 16 ans domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles sont engagés, dans le sens qu'ils disent avoir au moins participé à une manifestation, participé à une activité militante, associative ou bénévole ou être membre d'une association (parfois avec des responsabilités).**

Van Campenhoudt analyse l'effet de cinq variables sociodémographiques (le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la profession exercée (ou la dernière profession) et la province de résidence) sur les pratiques relatives à l'engagement⁴⁴.

42 Pour une analyse globale des résultats de cette enquête, voir Van Campenhoudt M., Guérin M. (2020), Études n°8 : Pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles. https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Etudes/Etudes_N8_Web.pdf. L'enquête s'est déroulée de deux manières. La majorité des répondants (2.333) a participé à l'enquête sur système CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing), méthode de recueil de données sur micro-ordinateur, en face à face, à leur domicile. Dans un second temps, l'enquête a été réalisée par téléphone auprès de 681 personnes. Ainsi, 3.014 questionnaires complets et valides ont été récoltés (dont 1.992 pour la Wallonie).

43 Van Campenhoudt M. (2021), L'engagement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Cogit OPC/Cogit OPC_n8.pdf.

44 L'application de modèles de régressions logistiques binaires permet de mesurer les effets d'une variable explicative sur une variable à expliquer, une fois prises en compte les autres variables explicatives introduites dans le modèle.

Ces variables n'expliquent que très partiellement le fait de se lancer dans des activités 'engagées' : l'effet de l'âge n'est pas significatif ; les variables qui exercent le plus d'influence sont le niveau d'instruction et la province de résidence.

Lorsqu'on contrôle les autres variables introduites dans l'analyse, les chances pour une personne diplômée du supérieur d'avoir eu une activité engagée au cours des 12 derniers mois sont 2 fois plus élevées que celles d'une personne diplômée au maximum du primaire, et 1,3 fois plus élevées que celles d'une personne dont le diplôme maximum est de niveau secondaire supérieur. Si les personnes peu diplômées sont, en général, moins engagées que les autres, ce pourrait être, selon l'auteure, parce que pour s'engager, il faut avoir du temps "libre", du temps qui est dégagé et qui ne doit pas impérativement être utilisé pour gagner de l'argent. Pour s'engager (du moins dans l'acception du terme donné dans cette étude), il faudrait donc disposer d'un **capital économique élevé**. Un autre résultat rejoint ce constat : les personnes déclarant "très facilement" ou "plutôt facilement" parvenir à joindre les deux bouts sont plus nombreuses à déclarer avoir des responsabilités dans une association ou un organisme (47 % et 48 %, contre 38 % pour les personnes qui répondent "plutôt difficilement" et 40 % "très difficilement").

Toutes choses étant égales par ailleurs, les chances pour une personne résidant dans le Brabant wallon d'avoir eu une activité "engagée" au cours des 12 derniers mois sont 1,7 fois plus élevées que celles d'une personne résidant dans la Province de Namur (modalité prise comme référence dans cette analyse) et 2,2 fois supérieures à celle d'une personne ré-

sidant dans la Province de Luxembourg. Pour les autres provinces, les résultats ne sont pas significatifs.

L'auteure met toutefois en garde contre l'énoncé d'un quelconque déterminisme sur la base de ces constats et appelle à des analyses complémentaires pour mettre en évidence les facteurs explicatifs de l'engagement et le profil des personnes engagées⁴⁵.

Le Baromètre social de la Wallonie 2013 comportait lui aussi une question générale sur quelques modalités de mobilisation citoyenne⁴⁶ : "Vous est-il déjà arrivé de vous mobiliser pour faire entendre votre voix ? Par exemple, en signant une pétition, en manifestant ou en faisant grève ?". **Si plus de la moitié des Wallons interrogés (55%) déclaraient ne jamais s'être mobilisés**, 13,2% l'avaient fait une fois, 28% quelques fois et 4% le faisaient régulièrement. Le taux de mobilisation estimé dans cette enquête était le plus élevé parmi les personnes de 35 à 64 ans⁴⁷.

Dans leur analyse des résultats de l'enquête Baromètre social de la Wallonie 2012, Cardelli et Bornand⁴⁸ avaient construit une typologie croisant l'engagement associatif et le sentiment d'impuissance qui introduit une dimension subjective dans l'analyse de l'engagement associatif. Selon eux, le sentiment d'impuissance qui s'exprime dans les résultats des enquêtes peut être un moteur de l'engagement et être associé à une participation soutenue à la vie politique ; sentiment d'impuissance n'est donc pas toujours synonyme de désinvestissement ou d'apathie politique. Les personnes qui ont un sentiment d'impuissance et qui sont engagées sur le plan associatif s'engagent aussi sur le plan politique, bien plus que la population en général.

45 Voir aussi Le rapport Citoyenneté et pauvreté, publié en 2018 par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Ce rapport reprend les résultats de la concertation entre personnes qui ont l'expérience de la pauvreté et professionnels qui ont débattu de différentes facettes de la citoyenneté : l'égalité en dignité et en droit, la liberté dans l'exercice des droits et des responsabilités et la possibilité de prendre des responsabilités. <https://www.luttepauvrete.be/publications/rapport9/versionintegrale.pdf>.

46 https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/Resultats_BSW_2013.pdf.

47 Données par classe d'âge reprises dans <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/enjeux-n5-mobilisation-politique-des-jeunes-francophones-de-belgique/>.

48 Cardelli, R., Bornand, T. (2014), Sentiment d'impuissance et engagement : quelle articulation ? in Cardelli, R., Bornand, T., Brunet, S. (2014), op.cit.



4. Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit

Pour qu'une participation citoyenne et démocratique soit rendue possible, une condition préalable s'avère nécessaire : il s'agit de soutenir l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Beaucoup d'efforts y sont consacrés tant par la FWB que par la Wallonie.

Dès lors que ce prérequis est formulé, les instruments qui, sur le territoire wallon, contribuent à l'exercice de ce droit, touchent essentiellement :

✓ L'information, la communication, la sensibilisation

Principalement à travers :

- des études, publications, plans, campagnes de sensibilisation mis en place par la Direction de l'Intégration et de l'Égalité des chances du SPW Intérieur et Action sociale dans le cadre du décret anti-discrimination en étroite collaboration avec UNIA et l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH), les deux organismes indépendants chargés de lutter contre les discriminations ou dans le cadre du décret gendermainstreaming ;
- des programmes d'ouverture ou des actions de prévention ;
- des enquêtes publiques (en matière d'aménagement du territoire et d'environnement).

✓ L'orientation, l'accompagnement, l'encadrement, la formation

Les intervenants estiment que les mesures mises en place en Wallonie concernent :

- l'éducation à la citoyenneté des mineurs (qui se construit) à travers des dispositifs comme "place aux enfants" ou les conseils

communaux des enfants, des jeunes, ... ;

- et l'éducation permanente des majeurs en proposant des parcours d'accueil et d'apprentissage pour les primo-arrivants, par exemple.

✓ Le développement de l'offre

L'offre peut prendre différentes formes dont les mécanismes formels et informels de soutien à la participation et à la consultation tels que le Service citoyen, les initiatives locales d'intégration, les politiques de discriminations positives, les conseils consultatifs, les conseils communaux des jeunes et des enfants, ...

✓ Le financement et/ou l'aide

Il s'agit d'affirmer le soutien à la vie associative, comme l'un des ferments de la citoyenneté active :

- budget participatif ;
- soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente ;
- promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI) ;
- subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'égalité des chances.

✓ La réduction des inégalités, la création de liens

Plus que dans l'accès à d'autres droits, les pouvoirs publics et les OIP ont à cœur de réduire l'inégalité pour permettre à chacun de jouer son rôle de citoyen quel que soit son genre, son âge son origine culturelle, son milieu social, ... Quelques exemples de mesures mises en place en Wallonie :

- plan global d'égalité ;
- plan anti-discrimination ;
- plan wallon de gendermainstreaming ;
- alter égales ;
- été solidaire, je suis partenaire ;

- plan de cohésion sociale ;
- activités citoyennes ;
- lutte contre les sources d'inégalités entre les garçons et les filles dans notre système d'enseignement ;
- écoles de devoirs ;
- mise en œuvre des aménagements raisonnables dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur ;
- décret "inscription" ;
- discrimination positive, ZEP ;
- parcours de primo-arrivants ;
- fête des voisins ;
- utilisation des maisons de village, des maisons de quartier pour les services de proximité destinés aux citoyens ;
- comités consultatifs de locataires et de propriétaires.

Force est de constater que la plupart des mesures mises en œuvre, dans le cadre de ce droit, concernent essentiellement :

- l'éducation à la citoyenneté
- l'intégration et la non-distinction sur la base du sexe, de la couleur, de la race, de la langue, de la religion, de l'opinion politique ou autre, de l'origine nationale, sociale, ..., de l'appartenance à une minorité, de la fortune, de la naissance, etc.
- ainsi que, dans une moindre mesure, le traitement impartial et équitable de l'autorité publique, ...

Par contre, il y a peu de mesures qui concernent :

- la jouissance d'une nationalité
- la liberté (de pensée, d'opinion, d'expression, de conscience et de religion, de se réunir en association pacifique (y compris syndicat), de prendre part à la direction des affaires publiques, droit de vote et d'éligibilité)
- la création de liens sociaux...

Peut-être que de tels dispositifs existent pour soutenir le droit mais ne sont pas répertoriées au niveau des administrations concernées ?!

5. Regards "critiques"⁴⁹

L'exercice de la citoyenneté s'apprend "chemin faisant" à tout âge et dans différents contextes (formels et informels) :

- ✓ **En ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté des jeunes**

Les enfants, entre 5 et 8 ans, se montrent globalement plus ouverts et réceptifs, prêts à tout découvrir, à participer et cela, quel que soit leur milieu d'origine, défavorisé ou pas. Il semble que plus tard, un clivage s'opère et cet apprentissage devient plus compliqué.

Manifestement, l'école est un canal privilégié pour "former" à la citoyenneté. D'ailleurs le Décret définissant les missions prioritaires à remplir simultanément et sans hiérarchie par l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire indique, dans son article 6 :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Toutefois, aux dires des participants, il semble qu'il y ait trop d'attentes par rapport au système scolaire considéré comme service de première ligne pour initier une vie participative et citoyenne.

Néanmoins, force est de constater que le décrochage scolaire engendre des répercussions :

- sur la citoyenneté (pouvoir jouir de ses droits, difficultés d'insertion dans la société), même après quelques jours d'absentéisme et déjà chez les jeunes entre 18 et 25 ans ;
- sur la cohésion sociale en entraînant repli sur soi, racisme, diminution voire absence de possibilité pour les individus d'entrer dans le système.

Un parallèle peut même être établi entre la lutte contre le décrochage scolaire et l'éducation à la citoyenneté. Certaines régions sont plus sinistrées que d'autres et on y relève une diminution du sentiment de citoyenneté, de la participation à la vie associative, à la vie sociale.

Dès lors, la culture à l'école est utilisée comme outil de lutte contre le décrochage scolaire qui a une incidence sur la citoyenneté. L'art peut être considéré comme un facteur d'attractivité pour la fréquentation scolaire mais aussi, pour les apprenants adultes infra-scolarisés, il peut leur permettre d'acquérir, d'améliorer, voire de retrouver, une confiance et une estime de soi, les aider à développer une cohésion de groupe, des liens sociaux.

Dans ce but, les projets Alpha Culture font appel à des professionnels (du théâtre, des métiers audiovisuels, des métiers artistiques) pour mener des actions culturelles.

Pour ce qui concerne les facteurs d'intégration et d'émancipation dans la société, il faut considérer qu'il y a deux voies possibles : soit à travers une égalité "à l'entrée" (égalité des chances de se faire une place), soit à travers une égalité "à la sortie" (égalité de résultats, d'offre de places).

En Belgique, on essaie de privilégier un accès à l'entrée, notamment à travers l'enseignement. Et là où c'est plus difficile, il y a eu créa-

⁴⁹ Les éléments d'évaluation qui suivent ont été mis en évidence, à titre individuel et en toute liberté, par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif consacré au droit à la participation citoyenne et démocratique et n'engagent donc pas les institutions dont ils relèvent.

tion d'écoles à discrimination positive, ce qui a, toutefois, fini par être cassé par le Conseil d'Etat qui y voyait une discrimination au détriment d'une approche plus universelle.

Parallèlement, les activités extra-scolaires ne se limitent pas à de l'occupationnel, mais ont aussi une incidence sur la citoyenneté, la création de liens sociaux, l'insertion sociale à la fois des élèves mais aussi de leurs parents...

✓ **En ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté des adultes**

Elle peut passer par **l'éducation permanente** :

L'éducation permanente procure des outils, donne des clés de lecture pour permettre, à tout un chacun, d'accéder à la participation citoyenne.

On constate également une articulation entre l'éducation permanente et l'accès à la culture.

Des facteurs peuvent gêner les apprentissages et l'imprégnation des données : les inégalités institutionnelles produites par le système (ghettos, décrochage scolaire, ...), la relégation ...

Le sport peut jouer le même rôle. En France, par exemple, il peut se pratiquer sous prescription médicale. Une coopération entre universités et hôpitaux a été instaurée dans le cadre de la lutte contre l'obésité et le diabète. Sur le plan du surpoids, on a mesuré une perte moyenne de 2 kg sur 2 ans, ce qui représente peu de chose. Par contre, on a constaté la création de liens sociaux et l'amélioration du sentiment d'appartenance à la société, à un groupe de la part des individus.

La participation peut aussi passer par **le soutien à la vie associative** :

On ne peut imposer la participation des individus. Il est préférable de faire émerger les

projets qui les intéressent. C'est cet objectif qui est poursuivi par le soutien aux comités de quartier, à la vie associative. Il s'agit d'un travail de mobilisation permanente afin de maintenir la motivation, la volonté populaire.

Certaines actions ont un effet inverse à celui escompté, comme viser une meilleure intégration sociale en favorisant certains comportements et aboutir à des nuisances et à des ruptures du lien social. Par exemple, certains aménagements, voulus par un comité de quartier afin de créer ou de renforcer les contacts sociaux aboutissent, au renforcement des liens sociaux mais créent aussi des nuisances, des dommages collatéraux.

En matière d'**égalité des chances entre hommes et femmes**, il est possible de mesurer le respect des quotas imposés par les réglementations, mais non d'évaluer l'impact de cette égalité sur les propositions de décisions.

Par exemple, l'existence de quotas (homme/femme) dans des instances peut être monitoré, encore faut-il voir s'il y a égalité dans les propositions de décision. L'existence de quotas peut produire un effet inverse à celui souhaité.

Comment évaluer le niveau de citoyenneté (les contours du citoyen) ? On ne peut opérer de généralisation à partir du statut socio-économique des individus pour estimer leur degré de citoyenneté. Des personnes d'un niveau socio-économique faible ou d'un niveau scolaire peu élevé peuvent se sentir et être très impliquées sur un plan associatif.

On assiste également à la survenue du **phénomène de "Sherwoodisation"**. Certains habitants sont exclus de la société et disparaissent des statistiques. On estime entre 3 à 5.000 personnes par an le nombre d'individus qui évoluent dans d'autres systèmes (génération Y, Sherwood).

6. Enjeux et perspectives au regard de ce droit

Diverses tendances sont relevées :

- Le maintien (voir une hausse) de l'engagement dans le secteur associatif. Mais il s'avère difficile de renouveler les instances décisionnelles et les gestionnaires d'associations existantes car moins de personnes sont prêtes à s'engager dans des créneaux perçus comme verticaux ou segmentés, par contraste avec des engagements plus transversaux ou à distance via les réseaux sociaux.
- Le passage au numérique qui permet un engagement plus souple, moins contraignant. Il s'agit d'un nouveau mode de socialisation plus virtuel et de l'émergence de nouvelles pratiques culturelles. Les mutations technologiques et l'ère numérique améliorent les possibilités de participation sans investissement financier énorme. Cependant, une proportion de la population est victime de la fracture numérique.
- Des mouvements de radicalisation, de repli sur soi par l'utilisation d'internet, parallèlement à une augmentation des possibilités de choix.
- Le recours à l'éducation permanente qui intègre, à la fois, les objectifs de l'égalité des chances et ceux de la lutte contre les discriminations. Elle favorise l'accès aux droits sociaux, aux droits culturels et aux droits politiques et présente une grande diversité de projets.
- Sa démarche à l'égard des publics infra-scolarisés, notamment en regard des nouvelles technologies, allie l'apprentissage des outils et le développement de l'esprit critique.
- Une dynamique de partenariat, de travail

en réseau via des projets communs où chacun apporte sa pierre. Cette tendance autorise plus de possibilités et permet de lutter face à la raréfaction des moyens publics.

- L'implication, de plus en plus conjointe, des opérateurs culturels et des citoyens dans les infrastructures publiques, par exemple, des artistes dans les projets d'aménagements locaux (de places, ...) en collaboration avec les citoyens, les acteurs locaux.
- L'accès à une multitude de contenus formatifs en ligne et le remplacement de l'enseignant par l'écran via les webinaires ou les MOOC⁵⁰, cours diffusés sur internet, dont bon nombre sont gratuits et libres d'accès. Aucun prérequis n'est exigé de la part des participants. De plus, l'inscription sur les différentes plateformes de MOOC est entièrement gratuite. Seule la délivrance de certificats (facultatifs) est payante. Ceci contribue à une plus grande ouverture de la part de ceux qui s'inscrivent dans ces démarches.

Quel est l'état de la société wallonne en regard de la cohésion sociale ? Au niveau statistique, il est plus intéressant de regarder la distribution que la réalisation du droit en fonction de sa finalité.

- Sur cette base, il s'agit de dégager les enjeux prioritaires pour la Wallonie par rapport à ce droit, c'est-à-dire d'analyser ce qu'il y a à gagner ou à perdre pour une meilleure démocratie de tous sur le territoire à court ou moyen terme :
- Comment pratiquer l'évaluation en termes d'impact et de résultat des politiques publiques en matière de cohésion sociale ?
- Comment résoudre les contradictions entre une politique de cohésion sociale

50 "Massive Open Online Course", c'est-à-dire "cours en ligne ouvert et massif".

qui vise l'égalité d'accès aux droits et des politiques économiques inégalitaires ? La cohésion sociale est imprégnée des finalités politiques du système en place. Comment rendre possible une cohésion sociale avec des objectifs qui ne sont pas en lien avec elle ?

- Comment favoriser le travail intersectoriel et une plus large culture de partenariat et

de transversalité pour renouveler la participation démocratique ?

- Comment appliquer une méthodologie par projet dans le cadre de la vie associative ?
- Comment lutter contre les crispations identitaires ?



7. En conclusion

Pour permettre à tout citoyen de participer à la vie de son territoire, d'exercer son rôle de citoyen, l'influence de l'éducation est prépondérante. Encore faut-il que, préalablement, il dispose des mêmes chances que les autres et ne fasse pas l'objet de discrimination.

L'éducation passe par des lieux / des temps "consacrés" (l'école, le sport, la culture, ...) ou non (place aux enfants, ...), mais aussi par l'expérimentation de processus démocratiques et l'apprentissage de la collaboration, de la décision concertée autour de "projets". Chacun peut ainsi expérimenter la liberté de s'exprimer et d'agir tout en s'intégrant et en créant du lien social.

L'éducation permanente pratique une démarche visant l'analyse critique de la société. Par la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle, elle permet le développement d'une citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels,

environnementaux et économiques, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics.

Elle participe activement à améliorer la cohésion sociale qui passe par la réduction des inégalités, l'alphabétisation, la culture pour tous et la diversité culturelle.

La cohésion sociale prend donc pleinement son sens dans la mesure où les principes de liberté, d'équité, d'intégration, et de liens sociaux sont l'essence-même de ce droit.

Dès lors, en se centrant sur la pauvreté, on est perdant en termes de cohésion sociale. C'est envisager la question selon un angle réducteur, par le prisme de publics spécifiques. Or, la cohésion sociale vise avant tout à réduire les inégalités et les différences. Il est donc primordial de prendre en compte les deux versants de l'échelle sociale pour agir efficacement. Créer les conditions permettant d'organiser la participation des citoyens, parmi lesquels certes les plus difficiles à toucher, procède par conséquent d'un principe élémentaire de bonne gouvernance.

8. Synthèse

DROIT À LA PARTICIPATION CITOYENNE

Finalité

"En Wallonie, tous les citoyens ont les mêmes chances / moyens de participer à la vie collective de la société et disposent des outils pour être acteurs à la décision"

FONDEMENTS DU DROIT

Différentes conditions doivent être réunies pour exercer pleinement ce droit :

- la jouissance d'une nationalité
- la liberté de pensée, d'opinion, d'expression de conscience et de religion, de se réunir en association pacifique, de prendre part à la direction des affaires publiques, droit de vote et d'éligibilité
- l'éducation à la citoyenneté
- l'intégration et la non-distinction sur base du sexe, de la couleur, de la race, de la langue, de la religion, de l'opinion politique ou autre, de l'origine nationale, sociale, ..., de l'appartenance à une minorité, de la fortune, de la naissance, etc.
- le traitement impartial et équitable de l'autorité publique
- la création de liens sociaux

CONCLUSION

- Pour l'exercice du droit, il faut un préalable : l'égalité des chances et la non discrimination.

L'apprentissage de la citoyenneté passe par :

- L'éducation
- L'expérimentation "chemin faisant" de la collaboration, la concertation, ...

Du point de vue de la CS :

La cohésion sociale sera mieux rencontrée si chaque citoyen a l'occasion de s'impliquer dans des processus collaboratif et expérimenter la liberté de parole et d'agir en tissant des liens sociaux.

ENJEUX

- L'évaluation (résultat, impact) des politiques publiques de cohésion sociale
 - La contradiction entre la politique de cohésion sociale (égalité d'accès aux droits) et des politiques économiques (inégalitaires)
 - La culture de partenariat et de transversalité (pour renouveler la participation démocratique)
 - La méthodologie par projet pour la vie associative
- La lutte contre les crispations identitaires

TENDANCES

- Maintien à la hausse de l'engagement dans le secteur associatif mais plus dans des créneaux transversaux et à distance que dans des créneaux verticaux.
- Le passage au numérique :
 - * qui permet un engagement plus souple, sans investissement financier énorme (même si une partie de la population se trouve victime de fracture numérique)
 - * qui favorise aussi des replis sur soi, mouvements de radicalisation
 - * qui augmente les possibilités
- plus de recours à l'éducation permanente qui dans certains cas, allie apprentissage d'outils et développement de l'esprit critique
- dynamisme de partenariat, du co..., du réseau
- Implications des citoyens, avec les opérateurs (culturels) dans des projets d'aménagements locaux
- Apparition de nouveaux modes de socialisation et de nouvelles pratiques culturelles
- Webinaires, mooc, ...

ÉTAT DES LIEUX

- Les droits et pratiques accessibles aux membres d'une communauté politique varient en fonction de la nationalité ou du statut de résidence
- Les identités sont multiples, complémentaires et se renforcent : plus on est fier de son identité wallonne, plus on est fier de son appartenance belge
- La crise de confiance s'exprime d'abord vis-à-vis des médias et des acteurs politiques plutôt que vis-à-vis du système institutionnel
- Les citoyens sont très critiques sur le mode de fonctionnement actuel de la démocratie qui est "quand même mieux que n'importe quelle autre forme de gouvernement" : 44% des Wallons disent que leur intérêt pour la politique est faible
- 20 % des élèves disent qu'à l'école, on ne leur demande jamais leur avis
- Lien très net entre les affiliations et des éléments comme l'estime de soi, la confiance en soi, la connaissance de ses droits, ...
- Les Wallons les + éduqués, les + insérés dans la société, les + avantagés, les + intéressés par la politique, les + confiants, iraient toujours voter si le vote n'était plus obligatoire
- Les chances pour une personne diplômée du supérieur d'avoir eu une activité engagée sont 2 fois plus élevées que celles d'une personne diplômée au maximum du primaire

INSTRUMENTS

Pour ancrer son droit à la citoyenneté et à l'exercice de la démocratie, le citoyen doit être :

- Informé via des campagnes, des enquêtes, ...
- encadré via des conseils consultatifs, des parcours d'accueil, ou orienté et formé via des expériences professionnelles ou découverte du monde du travail, de la justice, ...
- mis en situation et disposé de lieux pour cet apprentissage via la médiation, les conseils de classe et autres dispositifs consultatifs / participatifs
- aidé financièrement via les budgets participatifs ou ceux affectés à l'éducation permanente
- mis en réseau via des lieux / des temps de rencontre (fête des voisins, rencontre parents / enfants, ...)

REGARDS « CRITIQUES »

L'éducation à la citoyenneté des enfants / jeunes est très importante car ils (5 à 8 ans) se montrent très réceptifs quelle que soit leur origine (sociale, ...) à l'école et en dehors (activités extrascolaires). Le décrochage scolaire engendre des répercussions sur cet apprentissage de la citoyenneté. Pour éviter le décrochage, il est important de valoriser tous les modes d'expression qui amènent à avoir un regard citoyen sur la société (l'art, la culture, ...)

L'éducation à la citoyenneté des adultes passe par :
 - L'éducation permanente qui procure des outils, des clés de lecture et d'interprétation
 - L'apprentissage de la vie associative. On ne peut imposer la participation citoyenne mais faire émerger des projets, les soutenir via des incitants (budgets participatifs, conseils consultatifs, ...)

